

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 31.03.23

Présents : tous les conseillers. Lecture du procès-verbal du précédent Conseil : Mélanie
Secrétaire : Nawel

VOTE CA 2022 : cf délibération

Après avoir examiné le Compte Administratif 2022 pour ses parties Fonctionnement et Investissement, ainsi que le Compte de Gestion, le CM valide ce CA à l'unanimité.

Vote des taxes communales : cf délibération

Le CM reconduit les taux de taxes communales, soit :

- 36,09 % pour le Foncier Bâti,
- 26,72 % Foncier Non Bâti,
- et 11,21 % pour la Taxe d'Habitation.

Budget primitif 2023 : cf délibération

Mme Le Maire présente le budget primitif 2023 au CM, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux : cf délibération

Après avoir présenté et précisé les principaux aspects liés au projet d'enfouissement des réseaux d'électricité et téléphone, sur la rue Royale, la rue du Chemin Creux et la rue des Templiers, Mme Le Maire informe le CM qu'il est nécessaire de délibérer afin que le SDEA lance une étude par rapport à ce projet de travaux.

10 voix pour, Patrice BERTIN vote contre ce projet.

Demande de subventions :

Deux demandes de subventions sont présentées au CM : France Alzheimer et Secours catholique, Le CM décide de refuser ces deux subventions.

Contrôle sanitaire de l'eau :

Mr BLOT présente les résultats des contrôles sur la qualité de l'eau potable distribuée sur la commune notamment relatifs au paramètre nitrate.

Le 27/02/23 robinet mairie : 45 mg/l

Dérogations scolaires:

Mme Le Maire rappelle au CM que le RPI accueille des enfants de communes extérieures à celui-ci.

Si certaines dérogations sont reconduites de fait (poursuite d'un cycle de scolarité, fratrie déjà scolarisée dans notre RPI, ...), d'autres demandent l'accord des 4 maires des communes qui composent le RPI .

Parmi ces demandes, certaines ont obtenu un avis défavorable de la part de la commune de résidence des parents, ce qui induit que les frais scolaires seraient à la charge de notre RPI. Certaines dérogations ont donc été refusées.

Point PLU:

Une synthèse des différents points abordés lors de la réunion PLU du 22/03/23 est présentée au CM.

Le CM décide de ne pas autoriser la construction d'habitation à toit plat par 8 voix pour, 3 contre.

Plan alignement : cf délibération

Mme Le Maire propose d'abroger le plan d'alignement datant de Napoléon, toujours applicable dans la commune. Le CM délibère dans ce sens à l'unanimité.

Fleurissement de la commune :

Delphine Boizet est chargée de commander auprès de de la société CANDY Fleurs de Fontaine les Grès, les plantes nécessaires au fleurissement de la commune.

Les conseillers volontaires se réuniront pour la plantation, courant mai.

Démoussage toits salle Roland Chaplot et local pompiers :

Mme Dollat présente un devis de 13170€ pour ces travaux.

Le CM décide d'attendre de nouveaux devis avant de prendre une décision.

Chenilles processionnaires :

Mme Le Maire présent trois devis au CM afin de prévenir certains risques liés à la présence de chenilles processionnaires en grand nombre, notamment aux abords de la salles des fêtes et des aires de jeux. .

Pose de pièges sur 13 pins : 1332€

Abattage de 8 pins le long du stade : 1536€

Coupe des branches en hauteur sur lesquelles sont présents des nids de chenilles : 4416€

Les deux premiers devis sont acceptés par le CM, pour exécution dès que possible.

Le troisième devis n'est pas validé par le CM.

Ateliers Numériques :

Mme le Maire informe le CM du bon déroulement de cet atelier chaque lundi après-midi et de la satisfaction des participants au nombre de 8,

Distributeur de pizzas :

Mme le Maire fait part au CM des ces échanges avec Mr Huard exploitant ce distributeur et de son inquiétude au sujet du ralentissement des ventes.

Fin CM à 23h55